



DOCUMENTS À FOURNIR

PHOTOCOPIES OBLIGATOIRES

IMPORTANT : Aucune photocopie ne sera faite sur place ou retournée.

Pour tous les membres du ménage (famille) :

_____ Carte d'assurance-maladie pour chacun des membres du ménage

Pour les membres du ménage âgés de 18 ans et plus :

_____ Déclaration de revenus (rapport d'impôt) du Québec de l'année 2019 (ou 2020, si fait)

**** À compter du 1^{er} mai 2021, nous accepterons uniquement la déclaration de revenus 2020. ****

_____ Relevé 1, relevé 5, T4, T5 ou autres pour l'année 2019 (ou 2020, si reçus)

**** À compter du 1^{er} mai 2021, nous accepterons uniquement les relevés de l'année 2020. ****

Ces relevés sont des preuves de revenus tels que revenus d'emploi, de sécurité du revenu, d'assurance-emploi, de sécurité de la vieillesse, de la Régie des rentes du Québec (RRQ), de pension de retraite privée ou publique, d'intérêts, de la CSST, de la SAAQ, de l'IVAC, de pension alimentaire payée ou versée etc.

_____ Avis de cotisation du Québec pour l'année 2019 (ou 2020, si reçu)

**** À compter du 1^{er} mai 2021, nous accepterons uniquement l'avis de cotisation du Québec pour l'année 2020. **** Feuillet bleu que vous envoie le gouvernement du Québec quand vous avez fait vos impôts.

Preuves de résidence

- Bail en cours ou l'avis d'augmentation de loyer donné par le locateur
- Baux antérieurs permettant de confirmer que vous avez habité sur notre territoire pendant 12 des 24 derniers mois

_____ Relevés de votre/vos compte(s) bancaire(s) du dernier mois le plus récent complet

Selon votre situation personnelle :

_____ Si vous êtes bénéficiaire de l'aide sociale :

- Attestation établissant votre barème, statut et programme
- Avis de décision détaillé de l'aide sociale lors d'un changement de situation

_____ Avis annuel pour les prestations familiales de la Régie des rentes du Québec (RRQ)

_____ Preuve attestant de la garde légale des enfants

_____ Relevé de pension alimentaire 2019 pour chaque enfant à charge **** À compter du 1^{er} mai 2021, nous accepterons uniquement le relevé pour l'année 2020. ****

_____ Preuve établissant l'état de personne handicapée pour vous ou pour un membre de votre ménage

_____ **Remplir le formulaire Annexe – Questionnaire sur l'autonomie**

_____ Attestation établissant que vous êtes victime de violence conjugale (rapport de police, maison d'hébergement)

_____ Preuve des biens possédés, par exemple : obligations d'épargne, certificats de dépôt, REER ou FERR, prêts, liquidités, voiture, véhicule récréatif (bateau, roulotte, moto, etc.), ou tout autre bien

_____ Preuve de fréquentation scolaire pour étudiant âgé de 18 ans et plus

_____ Preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente

_____ Certificat d'immatriculation si vous possédez une voiture

_____ Si vous êtes propriétaire d'un immeuble et/ou d'un terrain :

- Contrat d'achat notarié et mémoire d'ajustements
- Comptes de taxes municipales et scolaires de l'année en cours
- Preuve d'hypothèque et du solde

PANDÉMIE CORONA VIRUS Durant cette période de pandémie, et ce, jusqu'à nouvel ordre, pour déposer votre demande vous pouvez la compléter/l'envoyer :

- En ligne au www.orhacdm.com
- Par courriel au info@orhacdm.com
- Par la poste au 46, rue Chénier, St-Eustache (QC) J7R 5W6
- En utilisant la chute à documents de l'administration située dans l'entrée du 46, rue Chénier, St-Eustache

Les demandes incomplètes ou non-signées ne seront ni acceptées, ni conservées. Aucune copie originale ne vous sera retournée.

Dans l'attente qu'un logement à loyer modique soit disponible, vous pourriez être éligible à une allocation-logement. Communiquez avec Revenu Québec au 514-864-6299 pour obtenir de plus amples détails. Votre inscription à ce programme n'influence en rien le traitement de votre demande de logement à loyer modique.

* Précisons que ceux qui bénéficient déjà d'un logement subventionné ne sont pas admissibles à ce programme. *